



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Recherche

Question écrite n° 611

#### Texte de la question

M Ernest Moutoussamy rappelle à M le ministre des départements et territoires d'outre-mer que le décret no 83-1174 du 27 décembre 1983 relatif aux comités régionaux de la recherche et du développement technologique prévoyait un décret particulier pour des dispositions spécifiques applicables dans les régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Cinq ans après, ce décret particulier n'est toujours pas publié, ce qui ne manque pas d'entraver le fonctionnement du comité consultatif de la recherche et du développement technologique dans les régions d'outre-mer. Il lui demande de lui donner des précisions sur la parution dudit décret.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le décret no 83-1174 du 27 décembre 1983 relatif aux comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique prévoit effectivement dans son article 5 un décret particulier concernant les dispositions spécifiques applicables dans les régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. À cet égard, il convient que soit précisée la notion de représentativité des organisations de salariés et d'employeurs dans chaque région d'outre-mer. En effet, sans reconnaître l'existence de syndicats représentatifs au plan national, il s'avère nécessaire de tenir compte aussi des organisations syndicales d'employeurs et de salariés spécifiques aux collectivités concernées. Un décret particulier, en cours de rédaction, précisera les conditions permettant aux conseils régionaux - désignés par le décret no 83-1174 pour établir, après avis du comité économique et social, les listes des groupes et institutions appelés à proposer des candidats - de mettre en place les comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Moutoussamy Ernest](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 611

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 1988, page 2162